Hebdomadaire - n°297 - 8 avril 1976 - 1,5 F

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE 7 5 0 1 4 PARIS - FRANCE TÉL 320.36.20

C. C. P. 1248-74 N PARIS

- D 297 CHILI: LETTRE DES FEMMES DE PERSONNALITES POLITIQUES EMPRISONNEES

La situation demeure préoccupante pour les personnalités de l'Unité populaire, en particulier plusieurs anciens ministres du gouvernement Allende, arrêtées au moment du coup d'Etat du 11 septembre 1973 et maintenues jusqu'à ce jour en détention préventive sans jugement. Nous donnons ci-dessous le texte de la lettre adressée par leurs femmes au Ministre de l'intérieur, ainsi que la réponse des services de ce dernier.

(Note DIAL)

1- LETTRE DES EPOUSES DES DIRIGEANTS DE L'UNITE POPULAIRE EN PRISON

Au Général de division César Raúl Benavides Ministre de l'Intérieur Santiago

le 11 février 1976

Monsieur le Ministre,

Nous nous adressons à vous en notre qualité d'épouses des détenus Andrés Sepúlveda (1), Sergio Vuskovic (2), Pedro Felipe Ramírez (3), Tito Palestro (4), Alfredo Joignant (5), Jorge Montes (6), Luis Corvalán (7), Fernando Flores (8), José Cademártori (9), Daniel Vergara (10) et Anibal Palma (11).

Nous pensons qu'il est de notre devoir de chercher à obtenir qu'il soit prêté attention à la situation de nos maris, et que les autorités gouvernementales décrètent rapidement leur remise en liberté.

Pendant cette longue période de privation de liberté dont ils sont victimes, ils ont tous fait l'objet d'enquêtes approfondies concernant leurs biens personnels et d'interrogatoires insolites sur leurs agissements publics, sans qu'aucun tribunal ait prononcé une condamnation à leur encontre. Anibal Palma a été le seul à être condamné à trois cents jours d'emprisonnement pour avoir ordonné, dans l'exercice de sa charge

(1) ancien député socialiste. (2) Ancien maire de Valparaiso. (3) Ancien ministre d'Allende. (4) Ancien maire de San Miguel. (5) Ancien directeur général de la Sûreté. (6) Membre du Comité central du Parti communiste. (7) Secrétaire général du P.C. (8) Ancien ministre d'Allende, membre du MAPU. (9) Ancien ministre d'Allende, membre du P.C. (10) Ancien ministre d'Allende. (11) Ancien ministre d'Allende, membre du Parti radical. (N.d.T.)

de ministre-secrétaire général du gouvernement, la fermeture de Radio Société nationale d'agriculture.

Les trois détenus cités en tête de liste au début de cette lettre - Sepúlveda, Vuskovic et Ramírez, dont la détention en vertu de l'état d'urgence a été rapportée et dont la remise en liberté a même été publiquement annoncée le 12 septembre de l'année dernière par le commandant Enrique Montero, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'intérieur, ces trois détenus sont en réalité, depuis cette date, emprisonnés au pénitencier de Valparaiso dans des conditions de vie très mauvaises. D'après les informations reçues, ils se trouveraient en prison à la disposition des autorités de l'Inspection navale de Valparaiso pour passer en procès devant la Marine nationale. Anibal Palma, qui subit sa condamnation injuste à la prison annexe de Santiago, a été également informé qu'il allait être mis à la disposition de la même Inspection navale. Les autres détenus, qui se trouvent au camp de prisonniers politiques de "Tres Alamos", ont été, le 20 janvier dernier, averti qu'ils devaient faire savoir quels étaient leurs avocats de la défense, car ils allaient très rapidement recevoir la notification d'ouverture d'un procès intenté contre eux par l'Inspection navale de la Première zone de la Marine nationale dont le siège est à Valparaiso. Le commandant de "Tres Alamos" leur fit savoir plus tard que la notification ne leur serait pas communiquée pour l'instant.

Bien que vous n'ignoriez pas, Monsieur le Ministre, la situation angoissante qui est la nôtre depuis plus de deux longues années, nous ne pouvons pas ne pas attirer votre attention sur cette douloureuse situation vécue durant toute cette période. La détention prolongée de nos maris a causé, outre les sacrifices personnels de tous genres, des dommages irréparables dans la vie morale et l'éducation de nos enfants. Nous avons subi les effets nocifs de la séparation et de la désagrégation forcée de nos familles. Pour plusieures d'entre nous, signataires de cette lettre, nous avons été victimes d'arrestations arbitraires, de perquisitions domiciliaires et, avec une insistance régulière, des attaques calomnieuses et méchantes des moyens d'information envers nos maris en prison.

Il faut ajouter à cela l'inquiétude permanente et l'incertitude engendrée par l'annonce, officielle ou officieuse et faite périodiquement, de l'ouverture contre nos maris de procès devant la Justice militaire, procès dans lesquels seraient demandées des condamnations de longue durée pour des délits supposés mais jamais précisés; il s'agit là pour nous d'une forme supplémentaire de torture morale et psychologique. Sur ce point, nous vous serions reconnaissantes, Monsieur le Ministre, de bien vouloir nous donner une réponse claire et définitive pour nous permettre de nous faire une idée de l'avenir immédiat de nos maris et, par là, des membres proches de leurs familles: épouses, mères et enfants.

Pour notre part, nous voulons laisser clairement entendre que nous estimons impossible qu'un tribunal puisse, en conscience ou en droit, condamner nos maris pour l'accomplissement légitime des devoirs de leur charge durant le gouvernement antérieur. Pratiquement d'ailleurs, en raison du long temps passé en prison, nos maris se trouvent dans la situation de ceux qui purgeraient des peines prononcées à la suite de délits graves et caractérisés.

Notre qualité de chiliennes, de mères et d'épouses nous donne, en droit élémentaire, la faculté de nous élever contre la détention prolongée et sans délais prévus de nos maris. C'est ce qui nous a poussées à vous adresser, Monsieur le Ministre, cette demande dans laquelle se rejoignent une juste sollicitude quant à la remise en liberté de nos maris, et le désir d'être reçues en audience pour vous exposer de façon plus détaillée les faits ci-dessus.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accueillir favorablement notre demande, nous vous adressons, Monsieur le Ministre, toutes nos saluta-

tiones

Bernarda de Sepúlveda Elena de Vuskovic Olaya de Ramírez Elvira de Palestro Adriana de Joignant Joséfina de Montes Lide de Corvalán Gloria de Flores Xenia de Cademártori P. Ana de Vergara Gloria de Palma

2- REPONSE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

République chilienne Ministère de l'Intérieur Bureau confidentiel 13-104

Santiago, le 23 février 1976

Mesdames Elvira de Palestro et autres signataires 3a Avda. nº 1222, Santiago

Mesdames,

En réponse à votre requête du 11 février dernier dans laquelle vous demandez au Ministre de l'Intérieur l'application de mesures modératrices en faveur des personnes que vous citez dans votre texte, lesquelles personnes se trouvent actuellement détenues en vertu des facultés constitutionnelles accordées par l'état d'urgence, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il ne vous est pas possible d'obtenir une audience auprès du Ministre soussigné pour étudier le cas que vous exposez, étant donné qu'en vertu des instructions émanant directement de S.E. le Président de la République, c'est ce dernier qui, seul, a compétence pour prendre les décisions correspondantes.

Par ailleurs, pour ce qui ressort du contenu de votre requête, l'adoption des mesures que vous sollicitez n'est pas possible tant qu'augmentent ou que persistent les motifs qui ont donné lieu à des actions judiciaires dans des procès instruits ou à instruire par les Tribunaux militaires ou ordinaires dont le Gouvernement respectera strictement le pouvoir autonome de décision.

Avec mes salutations.

Le Ministre de l'Intérieur, Enrique Montero Marx ministre de l'Intérieur subrogé

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

/spécial)

Abonnement annuel: France 140F - Etranger 160F (avion:tarif Directeur de la publication: Charles ANTOINE Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris Commission paritaire de presse: n° 56249

D 297-3/3